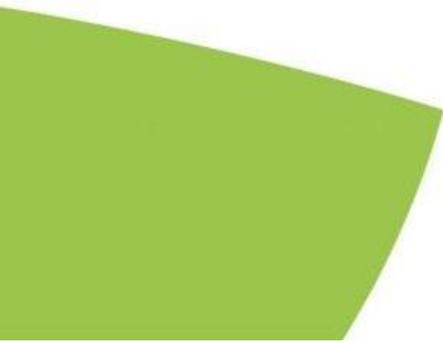




BROCHURE DE CONVOCATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 24 JUIN 2022





ENERTIME S.A.  
1 rue du moulin des Bruyères  
92400 COURBEVOIE  
Tel : 01 80 88 75 10  
Web : [www.enertime.com](http://www.enertime.com)

Courbevoie, le 25 mai 2022

Personnel/Confidentiel

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale mixte Annuelle de notre Société qui aura lieu le 24 juin 2022 à 15h00 (heure de Paris) au siège de la Société, 1 rue du Moulin des Bruyères, à Courbevoie (92400), à l'effet de statuer/délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Partie Ordinaire**

1. Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Conseil d'administration,
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
3. Apurement du report à nouveau débiteur sur imputation sur le compte « *Prime de conversion d'obligations* »,
4. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
5. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions,
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gilles DAVID,
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yves REMOND,
8. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Isabelle LANGE,
9. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Laurence GRAND-CLEMENT,
10. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean GRAVELLIER,
11. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

### **Partie extraordinaire**

1. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions,
2. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
3. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre par une offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, des actions ordinaires et/ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription,
4. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription,
5. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres,
6. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier,
7. Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres,
8. Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu de la Troisième, la Cinquième, la Sixième et de la Septième résolution ci-dessus et de la Quatorzième et Dix-Septième résolution ci-dessous,
9. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer à titre gratuit des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise aux salariés et dirigeants de la Société,
10. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du Conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place par le Conseil d'administration ou que le Conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales,
11. Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,
12. Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
13. Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu de la Neuvième à la Douzième résolution ci-dessus,
14. Délégation à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne groupe,
15. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre des instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une personne dénommée conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce,
16. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre des instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances

- obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés, ou non, des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personne constituée de fonds d'investissement souscrivant habituellement à de tels produits financiers dénommée conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce,
17. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit de sociétés et fonds d'investissement, actionnaires ou non de la Société, investissant à titre principal ou ayant investi au cours des vingt-quatre (24) derniers mois plus d'un million d'euros (1.000.000 €) dans des sociétés de croissance dites « small caps » ou « mid caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas un milliard d'euros (1.000.000.000 €)) intervenant dans le secteur de la transition énergétique,
  18. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Le texte intégral des résolutions soumises par le Conseil d'Administration à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte annuelle a été publié dans l'avis de réunion inséré dans le numéro 58 du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 16 mai 2022.

## RÉSULTATS ANNUELS 2021

- Stabilisation des résultats malgré la pandémie de Covid-19 tout en préservant les investissements de croissance liés à son offre de service énergétique portée par la filiale ENERGIE CIRCULAIRE
- Structure financière renforcée par la mise en œuvre de différentes lignes de financement
- Déploiement de la stratégie ENERGIE CIRCULAIRE avec trois projets ORC en France retenus aux Appels à Projets de l'ADEME pour mise en vigueur en 2022
- Double succès aux appels à projets HORIZON EUROPE pour plus de 8,5 M€ de subventions
- Reprise du déploiement commercial à l'international en Chine, Thaïlande et Turquie pour 2022
- Projet de financement des projets d'ENERGIE CIRCULAIRE et de son activité de services

---

**ENERTIME** (FR0011915339 - ALENE), société française des « CleanTech » au service de l'efficacité énergétique industrielle et de la production d'énergie renouvelable décentralisée (biomasse et géothermie), publie ses résultats financiers pour l'année 2021. Le Conseil d'administration, réuni le 27 avril 2022, a arrêté les comptes pour l'exercice 2021. Les procédures d'audit des comptes ont été effectuées et le rapport financier 2021 sera publié au plus tard le 29 avril prochain.

Gilles David, Président Directeur Général d'ENERTIME déclare : « *La pandémie mondiale de la Covid-19 continue à impacter les résultats de la société du fait des retards pris dans la prise de nouvelles commandes. Néanmoins, ENERTIME poursuit sa transition vers une offre de services génératrice de croissance rentable à moyen terme. Trois des cinq projets déposés aux appels à projets de l'ADEME dans le cadre des programmes IndusDecarb et IndusEE ont été retenus pour des subventions et sont en cours de développement. Par ailleurs la pertinence de notre offre a été validée début 2022 avec la sélection d'ENERTIME pour deux projets de R&D subventionnés dans le cadre du programme Horizon Europe à hauteur de 8,5 M€ pour la société.* »

### Une activité en retrait dans un environnement marqué par les contraintes de la crise sanitaire

Sur l'exercice 2021, ENERTIME enregistre un chiffre d'affaires de 2,2 M€<sup>1</sup>, en retrait limité de 14,2% par rapport à 2020, subissant les restrictions liées à la pandémie. L'activité 2021 est essentiellement portée par :

- Le contrat avec GRTgaz pour la fourniture d'une turbine de détente de gaz de 2,5 MW en France,
- Une installation pilote pour GTT,
- Le contrat de fourniture d'un ORC de 1 MW au SYCTOM pour l'incinérateur de la ville de Saint-Ouen,
- Le contrat d'étude FASEP pour équiper en ORC les centrales géothermiques de la CFE au Mexique.

### Stabilisation des résultats malgré la crise sanitaire et les investissements liés au développement de l'offre de services d'efficacité énergétique en France

Au cours de l'exercice, ENERTIME a poursuivi ses investissements dédiés au déploiement de l'offre de services de sa filiale ENERGIE CIRCULAIRE qui portent déjà leurs fruits. En effet, la Société a été sélectionnée par l'ADEME pour la réalisation de trois projets : la verrerie de Verallia à Lagnieu, le four à arc de Ferroglobe à Grande-Synthe et le four de recyclage de zinc de Recytech à Fouquières-lez-Lens.

---

<sup>1</sup> Intégrant 341 K€ refacturé à la filiale ENERGIE CIRCULAIRE non consolidée

Ainsi, ENERTIME enregistre une hausse de ses charges d'exploitation intégrant une augmentation des frais de personnel de 316 K€ et une hausse des frais généraux de 200 K€, partiellement compensées par une baisse des achats de marchandises dans un contexte de ralentissement de l'activité. Ainsi, sur l'exercice 2021, la Société affiche une perte d'exploitation de 2,3 M€, contre une perte de 2,2 M€ un an auparavant. Après comptabilisation des charges financières, des charges exceptionnelles et du Crédit d'Impôt Recherche, le résultat net au 31 décembre 2021 à -2,2 M€ est quasi stable par rapport à 2020.

### Activités en matière de Recherche et de Développement

Au cours de l'exercice écoulé, ENERTIME a engagé des dépenses de Recherche et de Développement à hauteur de 571 K€, dont 516 K€ ont été immobilisées.

Les travaux de R&D ont essentiellement porté sur la mise au point d'ORC haute température aux alcanes (Projet ALCANORC), la conception de turbines de détente de gaz (Projet EXPANGAZ), le développement de Pompes à Chaleur avec compresseur bi-étagé (Projet COMPACHT) et la conception de turbines hermétiques (Projet TURBINES HERMETIQUES).

Ces travaux ont conduit la Société à déposer une demande de brevet à l'INPI publiée début août 2021.

### Une structure financière renforcée

À fin décembre 2021, ENERTIME dispose de 2,2 M€<sup>2</sup> de fonds propres et quasi-fonds propres.

Au cours de l'exercice, dans le but de garantir auprès de l'ADEME sa capacité à financer les projets ORC de sa filiale ENERGIE CIRCULAIRE, la structure financière a été renforcée par :

- L'obtention d'un nouveau prêt PGE « soutien à l'innovation » auprès de Bpifrance pour un montant de 0,5 M€ ;
- La mise en place d'une ligne d'ODIRNANE de 10 M€ sans BSA associé avec le fonds d'investissement YA II PN Ltd. Après un premier tirage fin janvier 2021 de 1 M€, le solde n'a pour l'instant pas été utilisé.

Par ailleurs, post-clôture, ENERTIME a mis en place une ligne de 2 M€ d'obligations convertibles remboursables en 24 mois dont 1 M€ a été appelé et 1 M€ restant à appeler dans les douze prochains mois. Concomitamment, un avenant au contrat de financement en ODIRNANE a été signé afin (i) de réduire le montant maximum total de financement dudit contrat de 10 M€ à 6 M€ (soit un solde de financement disponible de 5 M€) et (ii) de réduire de 5 M€ à 2 M€ l'encours maximum potentiel en nominal des ODIRNANE.

ENERTIME dispose ainsi des moyens financiers nécessaires pour assurer la continuité d'exploitation sur les douze prochains mois.

La Société étudie par ailleurs la mise en place de solutions de financement ouvertes à tous ses actionnaires afin de limiter l'utilisation de financements dilutifs.

### Perspectives : un portefeuille important de projets en France qui doit se concrétiser en commandes en 2022

La valeur de la taxe carbone qui s'établit aux alentours de 90 €/tonne en Europe, combinée à une faible disponibilité des centrales nucléaires françaises et aux conséquences du conflit russo-ukrainien, impactent très fortement le marché européen de l'énergie et en particulier :

- Le prix spot de l'électricité sur le réseau européen qui dépasse, pratiquement en permanence, le seuil de 150 €/MWh ;

---

<sup>2</sup> Incluant 693 K€ d'avances remboursables

- Le prix du gaz naturel qui devrait rester élevé en Europe à la suite de la volonté européenne de s'affranchir du gaz en provenance de Russie.

L'ensemble de ces éléments associé au Plan de Relance Verte permettent à ENERTIME de rester confiant dans le développement du marché des ORC, des Pompes à Chaleur et des turbines de détente de gaz à l'échelle française dans un premier temps puis à l'échelle mondiale.

ENERTIME démarre ainsi l'exercice 2022 avec trois projets ORC en développement en France, tous les trois officiellement subventionnés par l'ADEME et un projet ORC en République Tchèque dans le cadre du projet DECAGONE. En parallèle, un nouveau projet a été déposé à la troisième session de l'appel à projets de l'ADEME.

La Société est, par ailleurs, consultée en tant que fournisseur sur des projets ORC en France retenus à l'appel à projets de l'ADEME mais financés par des tiers.

Enfin, la Société se positionne sur le marché de l'efficacité énergétique en Turquie, en Allemagne, en Italie et en Espagne.

En Asie, ENERTIME s'appuie sur son partenariat en Thaïlande pour son déploiement et, en Chine avec un partenaire installé à Shanghai.

Au regard des projets en cours de développement, notamment via la filiale ENERGIE CIRCULAIRE, ENERTIME reste confiant sur sa capacité à enregistrer une hausse de son chiffre d'affaires au cours des prochaines années qui devrait permettre d'atteindre une performance opérationnelle à l'équilibre en 2023.

### **Financement d'ENERGIE CIRCULAIRE et de son activité de service**

Après une large consultation de fonds d'investissement, d'infrastructures et de banques menée avec l'aide de la société Echosys Advisory, ENERTIME a reçu plusieurs offres d'intention pour un financement en capital et en dette d'ENERGIE CIRCULAIRE et des sociétés de projet (SPV) créées pour les projets déjà retenus aux appels à projets de l'ADEME. Cette opération permettrait à ENERTIME de financer ses besoins en capitaux des projets, tout en restant largement majoritaire dans ENERGIE CIRCULAIRE et dans les sociétés de projet. L'objectif est de mettre en place ces financements au cours de l'été 2022.

## **A PROPOS D'ENERTIME**

Créée en 2008, ENERTIME conçoit, développe et met en œuvre des machines à Cycle Organique de Rankine (ORC) et des Pompes à Chaleur haute température pour l'efficacité énergétique industrielle et la production décentralisée d'énergie renouvelable. Les machines ORC permettent de transformer de la chaleur en électricité. Les Pompes à Chaleur valorisent de la chaleur basse température pour produire de la chaleur à haute température.

ENERTIME est le seul acteur au monde proposant des machines ORC et un portefeuille de technologie dans le domaine de la thermodynamique pour la transition énergétique. Pour la technologie ORC c'est l'un des quatre principaux acteurs mondiaux et le seul français maîtrisant entièrement cette technologie de machines de forte puissance (1 MW et plus). La Société est qualifiée « entreprise innovante » par Bpifrance et est reconnue « Créative Industry » française. ENERTIME est cotée sur le marché Euronext Growth (ISIN : FRO011915339 - Mnémono : ALENE).

Plus d'informations sur [www.enertime.com](http://www.enertime.com)

## CONTACTS

### ENERTIME

Gilles DAVID – PDG

Tél. 01 75 43 15 40

[gilles.david \(at\) enertime.com](mailto:gilles.david@enertime.com)



Suivez l'actualité d'ENERTIME sur Twitter

## RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS 2021

### Compte de résultat (audité)

En € - normes françaises	2021	2020
Chiffre d'affaires	2 174	2 534
Autres produits d'exploitation	912	208
	1 044	660
	971	810
Charges d'exploitation	(5 497)	(5 432)
	906)	637)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(2 278 023)</b>	<b>(2 237 619)</b>
Résultat financier	(39 008)	(27 660)
Résultat exceptionnel	(106 315)	(77 323)
Produit d'impôt	242 824	134 208
<b>Résultat net</b>	<b>(2 180 522)</b>	<b>(2 208 394)</b>

### Bilan (audité)

En €- normes françaises	2021	2020
Actifs immobilisés	3 203 880	2 419 047
Stocks & Clients	2 228 437	2 867 198
Autres actifs	93 344	223 882
Trésorerie & Valeurs mobilières	272 591	1 326 945
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 798 251</b>	<b>6 837 072</b>

En €- normes françaises	2021	2020
Capitaux propres & Autres fonds propres	2 156 020	2 809 043
Fournisseurs	776 383	970 543
Autres passifs	1 112 959	1 693 465
Emprunts & Dettes financières	1 752 890	1 364 021
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 798 251</b>	<b>6 837 072</b>

## **1. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale**

### **Les actionnaires peuvent prendre part à l'Assemblée Générale quel que soit leur nombre d'actions, nonobstant toute clause statutaire contraire.**

Seuls seront admis à assister personnellement à l'Assemblée Générale, à s'y faire représenter, à voter par correspondance ou voter par internet *via* la plateforme sécurisée *Votaccess*, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- Par l'inscription de leurs actions nominatives dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire la Société Générale, deux jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée Générale, à zéro heure ; soit le **22 juin 2022, à zéro heure** (heure de Paris, France) ;
- Par la remise, dans le même délai, pour les propriétaires d'actions au porteur, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres.

## **2. Modalités de participation à l'Assemblée Générale**

Tout actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale ou choisir l'une des formules suivantes :

- Assister personnellement, auquel il devra impérativement se présenter avec une carte d'admission ou à défaut, une attestation de participation et une pièce d'identité ;
- Voter par correspondance ;
- Voter par internet *via* la plateforme sécurisée *Votaccess* ;
- Donner procuration à son conjoint, au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou à un autre actionnaire ; ou à toute autre personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L225-106 du Code de commerce ;
- Adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire.

### **2.1. Vote par correspondance ou par procuration : par voie postale et électronique**

Un formulaire unique de vote par correspondance ou de procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par écrit au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : [claudia.gauduin@enertime.com](mailto:claudia.gauduin@enertime.com). Cette demande devra être reçue au plus tard six (6) jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit avant le **18 juin 2022**.

Pour être pris en compte, le formulaire unique de vote par correspondance ou de procuration dûment complété et signé doit parvenir au siège social trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit le **21 juin 2022**.

- **Pour l'actionnaire au nominatif (pur ou administré)** : il faudra renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou de procuration, qui lui sera adressé avec le dossier de convocation, à l'aide de l'enveloppe de réponse prépayée jointe à la convocation ;
- **Pour l'actionnaire au porteur** : il faudra demander à son établissement teneur de compte un formulaire unique de vote par correspondance ou de procuration. Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à Société Générale.

Lorsque l'actionnaire aura exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale.

### **2.2. Vote par correspondance ou par procuration par : *Votaccess***

La Société offre à ses actionnaires la possibilité, préalablement à l'Assemblée Générale, de transmettre leurs instructions de vote ou de désigner ou révoquer un mandataire par internet sur la plateforme de vote sécurisée *Votaccess* **du vendredi 3 juin 2022 à 9 heures (heure de Paris, France) au jeudi 23 juin 2022 à 15 heures (heure de Paris, France)**. Afin d'éviter toute saturation éventuelle du site internet dédié, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre cette date ultime pour se connecter au site.

- **Pour l'actionnaire au nominatif (pur et administré)** : il convient de se connecter sur le site sécurisé [www.sharinbox.societegenerale.com](http://www.sharinbox.societegenerale.com) accessible à l'aide du code d'accès et du mot de passe adressés par courrier lors de l'entrée de l'actionnaire en relation avec la Société Générale Securities Service. Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site *Votaccess* et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
- **Pour l'actionnaire au porteur** : il convient de se connecter sur le portail de son intermédiaire financier à l'aide ses identifiants habituels pour accéder au site. L'actionnaire au porteur devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions ENERTIME et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site *Votaccess* et voter ou désigner ou révoquer un mandataire. Il est précisé que seuls les titulaires d'actions au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système *Votaccess* pourront y accéder.

### **2.3. Désignation – Révocation d'un mandataire**

L'actionnaire ayant choisi de se faire représenter par un mandataire de son choix, peut notifier cette désignation ou la révoquer :

- 1) Par courrier postal : à l'aide du formulaire de vote envoyé, soit directement pour les actionnaires au nominatif, soit par le teneur du compte titres pour les actionnaires au porteur et reçu par Société Générale, Service des Assemblées Générales, CS 30812, 44 308 Nantes Cedex au plus tard le **21 juin 2022** (J-3 calendaire) ;
- 2) Par voie électronique : en envoyant un courriel signé électroniquement à l'aide d'un procédé de signature électronique résultant d'un procédé fiable d'identification de l'actionnaire garantissant son lien avec le contenu du courriel auquel elle s'attache (l'actionnaire faisant son affaire de l'obtention des certificats ou clefs de signature électronique), à l'adresse [claudia.gauduin@enertime.com](mailto:claudia.gauduin@enertime.com) au plus tard le **21 juin 2022** (J-3 calendaire), étant précisé que cette adresse électronique, ne pourra traiter que les demandes de désignation ou de révocation des mandataires, tout autre demande ne pourra pas être prise en compte.

Par courrier postal ou voie électronique, la révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles requises pour sa désignation conformément à l'article R.225-75 alinéa 5 du Code de commerce et devra comporter les informations suivantes :

- Pour l'actionnaire au nominatif (pur et administré) : nom, prénom, adresse et l'identifiant de la Société Générale pour l'actionnaire au nominatif pur (information disponible en haut à gauche de leur relevé de compte) ou identifiant auprès de l'intermédiaire habilité pour l'actionnaire au nominatif administré, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ;
  - Pour l'actionnaire au porteur : nom, prénom, adresse, et références bancaires complètes, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué. L'actionnaire au porteur devra impérativement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son titre d'envoyer une confirmation au siège de la Société.
- 3) Par *Votaccess* : dans les conditions décrites à l'alinéa 2.2 ci-dessus.  
Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote selon les recommandations du Conseil d'administration.  
Au regard de ce qui précède, les mandats ne seront pas acceptés le jour de l'Assemblée Générale.

### 3. Demandes d'inscription de projets de résolution ou de points à l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la fraction du capital prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables, peuvent requérir l'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions dans les conditions prévues aux articles L.225-105 et R.225-71 à R.225-73 du Code de commerce. Les demandes motivées d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales et réglementaires en vigueur, ou par la délégation unique du personnel, doivent être adressées au siège social de la Société – (à l'attention de Madame Claudia GAUDUIN) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante, [claudia.gauduin@enertime.com](mailto:claudia.gauduin@enertime.com), dans un délai de vingt (20) jours après la date du présent avis et doivent parvenir à la Société au plus tard le vingt cinquième (25ème) jour qui précède la date de l'Assemblée Générale.

Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte justifiant de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par les dispositions en vigueur. La demande d'inscription de projets de résolutions est accompagnée du texte des projets de résolutions qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs. La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour est motivée. Il est en outre rappelé que l'examen par l'Assemblée Générale des points à l'ordre du jour et des résolutions qui seront présentés est subordonné à la transmission par les intéressés d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable de leurs titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le **22 juin 2022**, à zéro heure, (heure de Paris, France).

### 4. Questions écrites

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit, à compter de la présente publication et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le **20 juin 2022**, doit adresser ses questions au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président du Conseil d'administration, ou par voie électronique à l'adresse suivante [claudia.gauduin@enertime.com](mailto:claudia.gauduin@enertime.com).

Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

L'examen par l'Assemblée Générale des points ou projets de résolutions proposés par les actionnaires est subordonné à la transmission, par l'auteur de la demande, d'une nouvelle attestation au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure (heure de Paris, France).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les réponses apportées par le conseil d'administration seront publiées sur le site Internet de la société : [www.enertime.com](http://www.enertime.com), dans la rubrique Assemblée Générale 2022.

5. Droit de communication des actionnaires

Les actionnaires auront le droit de consulter sur le site internet [www.enertime.com](http://www.enertime.com), à compter de la convocation, les documents destinés à être présentés à l'assemblée, conformément aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions présentées par des actionnaires et/ou le comité d'entreprise.

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side  
 Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form

JE DÉSIRE ASSISTER A CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

**ENERTIME**  
 10-13 RUE LATÉRALE ET  
 1-3 RUE DU MOULIN DES BRUYERES  
 92400 COURBEVOIE

AU CAPITAL DE 832.357,60 €  
 502 718 760 R.C.S NANTERRE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
 ET EXTRAORDINAIRE  
 DU 24 JUIN 2022 A 15H00**

**AU SIEGE SOCIAL**  
 10-13 RUE LATÉRALE ET  
 1-3 RUE DU MOULIN DES BRUYERES  
 92400 COURBEVOIE

**CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY**

Identifiant - Account

Nombre d'actions / Number of shares

Nominatif / Registered

Porteur / Bearer

Vote simple / Single vote

Vote double / Double vote

Nombre de voix - Number of voting rights

<input type="checkbox"/> <b>JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST</b> Cf. au verso (2) - See reverse (2)										Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix. On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.				<input type="checkbox"/> <b>JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b> Cf. au verso (3)				<input type="checkbox"/> <b>JE DONNE POUVOIR À :</b> Cf. au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée <b>I HEREBY APPOINT:</b> See reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name			
Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases "Non" ou "Abstention". / I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this ■, for which I vote No or I abstain.										<b>I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING</b> See reverse (3)				Adresse / Address							
AG ORDINAIRE					AG EXTRAORDINAIRE					AGO	AGE										
1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	A	A										
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																		
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>																		
										Abs.	<input type="checkbox"/>										
6	7	8	9	10	6	7	8	9	10	B	B										
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																		
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>																		
										Abs.	<input type="checkbox"/>										
11					11	12	13	14	15	C	C										
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																		
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>																		
										Abs.	<input type="checkbox"/>										
16	17	18								D	D										
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																		
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>																		
										Abs.	<input type="checkbox"/>										
19	20	21	22	23						E	E										
Non / No	<input type="checkbox"/>	Oui / Yes	<input type="checkbox"/>																		
Abs.	<input type="checkbox"/>	Non / No	<input type="checkbox"/>																		
										Abs.	<input type="checkbox"/>										

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante :  
 In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box.

- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale. / I appoint the Chairman of the general meeting.

- Je m'abstiens. / I abstain from voting.

- Je donne procuration [cf. au verso recto (4)] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom.

/ appoint [see reverse (4)] Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :  
 To be considered, this completed form must be returned no later than:

Date & Signature

à la banque / to the bank 21/06/2022

\* Si le formulaire est renvoyé signé et sans aucune case cochée (autre qu'admission / voter par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à un représentant, cette situation est automatiquement prise en compte par le Président de l'Assemblée Générale.  
 \* If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting



## DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Concernant l'Assemblée Générale du 24/06/2022

Je soussigné(e) :

NOM :

Prénom usuel :

Adresse postale :

Adresse Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Propriétaire de \_\_\_\_\_ actions nominatives

de la Société ENERTIME

Reconnait avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R.225-81 du Code de Commerce,

Demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale du 24/06/2022, tels qu'ils sont visés par l'article R.225-83 du Code de Commerce.

Mode de transmission (*à défaut d'indication, les documents seront transmis par Email*) :

Par Email

Par courrier

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2022.

Signature

\*Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R.225-83 du code de Commerce, à l'occasion de

chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.